

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mercredi 3 mai 2017, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Absence :
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2017-05-197

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

3 mai 2017

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
 1. MDDELCC – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
4. Demandes d'appui :
 1. Groupe d'activités physiques *Bouge, perd, gagne*;
 2. Campagne de financement Moisson Vallée Matapédia;
 3. Tournoi de golf Sébastien Caron;
5. Invitations :
 1. OBVMR – Berce Sphondyle;
6. Urbanisme :
 1. Dérogation mineure – Madame Diane Deschênes;

2. Dérogation mineure – Monsieur Jean-Paul Lafrance;
 3. Inspecteurs municipaux;
7. Taxe d'accise 2014-2018 :
8. Caserne de pompiers :
1. Certificat d'implantation et de piquetage;
 2. Protocole d'entente avec le MAMOT;
 3. Règlements 2016-20/2013-03/2015-01 – Paiement arpenteurs;
9. Mise aux normes de l'eau potable :
1. Paiement facture Tetra Tech QI;
 2. Demandes Hydro-Québec – Suivi;
 3. Offre terrain route de Sainte-Paule;
10. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
11. Amélioration rang 3 et route Melucq :
1. Entente AIRRL-2016-212A et AIRRL-2016-121B;
 2. Permis d'intervention;
12. Route du Lac-Malcom :
13. Remplacement du système de réfrigération :
14. Ressources humaines :
15. Emprunt Gare patrimoniale;
16. Affaires nouvelles :
1. Motions – Félicitations – Monsieur Marc-Olivier Caron;
 2. Motions – Félicitations – Monsieur Stéphane Girard;
 3. Sympathies – Famille Odette Michaud;
 4. Sentiers Mic-Mac;
17. Période de questions;
18. Prochaine réunion – 15 mai 2017;
19. Ajournement de la séance.

Dépôt de documents :

- 3.1. Dépôt d'une correspondance du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe des sommes attribuées à notre municipalité en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
-
-

Madame Marielle Roy, conseillère, arrive à la réunion.

Résolution 2017-05-198

**Demande d'appui –
Programme Bouge, perd,
gagne**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir à madame Lévesque la location de la grande salle au centre communautaire au cout de 25 \$ par jour à raison de deux (2) soirs par semaine pour la mise sur pied d'un groupe du programme de mise en forme *Bouge, perd, gagne* à Sayabec. Cette tarification est conditionnelle à l'utilisation de la mention « En collaboration avec la municipalité de Sayabec » sur toutes affiches ou tous documents promotionnels en lien avec la tenue de ce groupe à Sayabec.

Résolution 2017-05-199

**Demande d'appui –
Campagne de financement
Moisson Vallée de La
Matapédia**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire un don de 100 \$ à Moisson Vallée Matapédia afin de les aider dans la Campagne de financement Journée Rouge FM/Moisson Vallée Matapédia qui aura lieu le 19 mai prochain. Les sommes amassées lors de cette campagne serviront à l'achat de denrées qui seront redistribuées en paniers de nourriture aux plus démunis.

Résolution 2017-05-200

**Demande d'appui – Tournoi
de golf Sébastien Caron**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une commandite de 100 \$ incluant l'identification d'un trou de golf au nom de la municipalité ainsi qu'un laissez-passer pour le souper afin d'appuyer l'organisation de la 10^e édition du tournoi de golf Sébastien Caron qui se tiendra le vendredi 23 juin prochain au Club de Golf Revermont d'Amqui.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent l'inscription de messieurs Yves Labonté, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à cette activité. Le cout comprenant le souper, le golf et la voiturette est de 115 \$ par personne (100 \$ pour un accès au golf et au souper sans voiturette). Les participants déboursent 50 \$ chacun sur le cout de leur inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-05-201

**Invitation – OBVMR – Berce
Sphondyle**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, à la journée rencontre de concertation au sujet de la Berce Sphondyle qui aura lieu le jeudi 11 mai prochain à compter de 9 h 45 dans les locaux de l'Organisme de Bassin-Versant Matapédia-Restigouche à Causapscal. Des discussions et tables

rondes sont prévues pour l'avant-midi alors que l'après-midi sera consacré à la présentation d'un webinaire par monsieur Claude Lavoie du Centre de recherche en Aménagement et Développement de l'Université Laval. Le cout pour la participation au webinaire est de 50 \$ par participant et 10 \$ pour le diner.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-05-202

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Madame Diane
Deschênes**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DRL170016 de madame Diane Deschênes pour sa propriété au 74 boulevard Joubert Ouest à Sayabec.

La demande est la suivante :

- Permettre que la superficie au sol du bâtiment accessoire excède 75 % de la superficie au sol de bâtiment principal.

Les propriétaires désirent reconstruire leur résidence en neuf avec un garage double annexé à cette dernière. Le garage projeté aurait une superficie de $\pm 95,13 \text{ m}^2$, ce qui représente $\pm 81\%$ de la superficie du bâtiment principal. Toutefois, le règlement de zonage autorise 75% du bâtiment principal.

Étant donné que :

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. L'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure.
3. L'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.
4. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
5. Dans le cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de permis et le propriétaire est de bonne foi.
6. La demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.
7. La demande de dérogation mineure n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle.

Résolution 2017-05-203

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Jean-
Paul Lafrance**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les

recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure de dérogation mineure DRL170017 de monsieur Jean-Paul Lafrance pour sa propriété au 91, route 132 Est à Sayabec.

La demande est la suivante :

- Permettre que la superficie au sol du bâtiment accessoire excède 75 % de la superficie au sol de bâtiment principal.
- Permettre que la hauteur maximale excède 5 m autorisé.
- Permettre que la hauteur de la porte excède 3,08 m.

Les propriétaires désirent construire un garage pour y entreposer le tracteur pour ouvrir leur cour et leur chargeuse sur roues (loader). Le garage projeté aurait une superficie de $\pm 80,27\text{m}^2$, ce qui représente $\pm 58\%$ de la superficie du bâtiment principal et il respecterait le 10% de la superficie du terrain. Or, le règlement de zonage autorise 70% du bâtiment principal, 10% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 75m^2 .

La hauteur du garage projeté serait de $\pm 5,58\text{m}$ ($18'4''$), il excèderait 0.60m la hauteur permise qui est de 5m. La hauteur de la porte permise est de 3,08 et la hauteur demandée serait de 3,35 m pour permettre que le tracteur puisse passer par la porte.

Étant donné que :

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. L'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure.
3. L'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.
4. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
5. Dans le cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de permis et le propriétaire est de bonne foi.
6. La demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.
7. La demande de dérogation mineure n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle.

Résolution 2017-05-204

Urbanisme – Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU QUE la municipalité de et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU QU' en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Vincent Aubin, Samuel Larouche et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

-
- 8.1. Dépôt du certificat d'implantation et de piquetage produit par Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc. pour la future caserne de pompiers qui sera bâtie au 34, rue Boulay.
- 8.2. Dépôt du protocole d'entente entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Municipalité de Sayabec relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dument signé.
-

Résolution 2017-05-205

**Caserne de pompiers –
Règlements 2016-20/2015-
01/2013-03 – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture NB2051 au montant total de 1 724.63 \$ à l'entreprise Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc. pour les travaux d'arpentage réalisés sur le terrain de la future caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 574.81 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2016-20/2015-01/2013-03. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 149.82 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 9.2. Échange de courriels entre monsieur Christian Roy, ingénieur chez Tetra Tech QI inc. et messieurs Michael Morin et Daniel Couture, d'Hydro-Québec, au sujet du suivi des diverses demandes faites à Hydro-Québec dans le cadre du projet de mise aux normes des installations d'eau potable.
-

Résolution 2017-05-206

Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est – Offre de terrain

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat, au montant de 9 000 \$ d'une parcelle de 20 mètres X 30 mètres du lot 4 348 220 situé sur la route de Saint-Paule vendue par monsieur Frédéric Vallée. Les frais d'arpentage et de notaire seront assumés par la municipalité. Cette dépense sera payée par le règlement 2017-04 modifiant le règlement 2016-04 décrétant une dépense de 679 787 \$ et un emprunt de 679 787 \$ pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est.

Par la même résolution, les membres du conseil mandatent monsieur Pierre Chabot, notaire, à préparer tous les documents notariés nécessaires à la transaction. De même, monsieur Nelson Banville, arpenteur faisant partie du contrat pour services d'arpentage légal dans le projet de mise aux normes de l'eau potable, est mandaté pour effectuer les travaux liés à l'arpentage sur le terrain.

Les membres du conseil autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

-
- 11.1. Dépôt de l'entente entre le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Sayabec relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local dument signé.
- 11.2. Dépôt des permis d'intervention dans les emprises routières du MTQ pour les travaux qui seront réalisés sur la route Melucq et le rang 3.
-

Résolution 2017-05-207

Emprunt Gare Patrimoniale

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires au renouvellement de l'emprunt de la Gare patrimoniale.

Résolution 2017-05-208

Motions – Félicitations – Monsieur Marc-Olivier Caron

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Marc-Olivier Caron pour sa

nomination au titre de conseiller politique de monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

Résolution 2017-05-209

**Motions – Félicitations –
Monsieur Stephen Girard**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Stephen Girard pour l'obtention de sa licence d'entrepreneur en construction et le démarrage de son entreprise *Finition Girard*.

Résolution 2017-05-210

**Sympathies – Famille Odette
Michaud**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères condoléances à la famille de madame Odette Michaud décédée le 1^{er} mai dernier. Elle était l'épouse de feu monsieur Émilien Langlois qui a travaillé pour la municipalité de Sayabec.

16.4. Monsieur Robert-Luc Blaquièrre dépose le bilan de la fréquentation des Sentiers Mic-Mac pour la saison à compter du 19 janvier 2017. Monsieur Blaquièrre suggère de prendre entente avec le Centre de foresterie pour utiliser les Sentiers Mic Mac de 8 h 30 à 15 h 30 pour la tenue d'une compétition de vélo le 18 juin prochain. Cet événement a été autorisé par la résolution 2017-04-160.

Période de questions :

1. Est-ce que le nouvel inspecteur municipal va faire cheminer les mêmes dossiers que madame Guénard?
 2. Madame Guénard sera-t-elle présente à Sayabec lors des deux (2) prochaines semaines?
-

Résolution 2017-05-211

Ajournement de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 44 et qu'elle soit ajournée au 15 mai 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier